

DALTON ASIA PACIFIC UCITS FUND

(Un Compartiment de Lafayette UCITS ICAV, un véhicule de gestion collective d'actifs à compartiments multiples à capital variable et à responsabilité séparée entre compartiments)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE ET ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL 2019 AU 30 JUIN 2019

TABLE DES MATIÈRES	Page
RÉPERTOIRE	2
INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
RAPPORT DU GESTIONNAIRE D'INVESTISSEMENT	6
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	7
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	8
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS DE PARTICIPATION RACHETABLES	9
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	10
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	11
ÉTAT DES INVESTISSEMENTS	31
ÉTATS DIVERS	
VALEUR LIQUIDATIVE PAR ACTION	37
COURS DE CHANGE	37
COMMISSIONS EN NATURE	38
TOTAL DES FRAIS SUR ENCOURS	39
MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DES PORTEFEUILLES	40
DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION EN VERTU DE LA DIRECTIVE OPCVM DIVULGATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES	41 42

ADMINISTRATEURS	Matthew Williamson (Irlandais) David Conway ¹ (Irlandais) David Armstrong (Français) Steven Kramer (Américain) Sarah Alfandari (Française) (administratrice suppléante de David Armstrong) Christopher Ha (Américain) (administrateur suppléant de Steven Kramer)
SIÈGE SOCIAL	3 rd Floor, Waterways House Grand Canal Quay, Dublin 2, Irlande*
GESTIONNAIRE	Montlake Management Limited 23 St. Stephen's Green Dublin 2, Irlande
AGENT ADMINISTRATIF	Northern Trust International Fund Administration Services (Ireland) Limited Georges Court 54-62 Townsend Street Dublin 2, Irlande
CONSEILLERS JURIDIQUES	Maples Group 75 St. Stephen's Green Dublin 2, Irlande
COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG 1 Harbourmaster Place International Financial Services Centre Dublin 1, Irlande
DISTRIBUTEUR	Longchamp Asset Management 30 Rue Galilée 75116 Paris France
GESTIONNAIRE D'INVESTISSEMENT	Dalton Investments LLC Suite 5050 N, Santa Monica California, CA 90404 États-Unis
DÉPOSITAIRE	Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited Georges Court 54-62 Townsend Street Dublin 2, Irlande
SECRÉTAIRE	Simmons & Simmons Corporate Services Limited** Waterways House Grand Canal Quay, Dublin 2, Irlande

(1) Administrateur indépendant

* Anciennement 23 St Stephens Green, Dublin 2, Irlande jusqu'au 7 mai 2019.

** Anciennement MontLake Management Limited jusqu'au 7 mai 2019.

LAFAYETTE UCITS ICAV

RÉPERTOIRE

REPRÉSENTANT SUISSE	ACOLIN Fund Services AG Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, Suisse
AGENT PAYEUR SUISSE	NPB Neue Privat Bank AG Limmatquai 1/am Bellevue P.O. Box CH-8024 Zurich, Suisse
AGENT PAYEUR ALLEMAND	GerFIS - German Fund Information Service UG Zum Eichhagen 4 21382 Brietlingen Allemagne
AGENT CORRESPONDANT CENTRALISATEUR AU ROYAUME-UNI	MontLake Funds (UK) Limited Park House, 116 Park Street London WQK 6AF Royaume-Uni
AGENT PAYEUR ET D'INFORMATIONS AUTRICHIEN	Raiffeisen Bank International Am Stadtpark 9 A-1030 Vienna République d'Autriche
REPRÉSENTANT LOCAL ET AGENT DE TRANSFERT FRANÇAIS	Société Générale 29, Boulevard Haussmann 75009 Paris France
DISTRIBUTEUR DÉSIGNÉ LOCAL ET AGENT DE REPRÉSENTATION ESPAGNOL	Ursus 3 Capital AV C/Juan Hurtado de Mendoza 15-posterior, 28036 Madrid, Espagne
AGENT PAYEUR ET AGENT DE REPRÉSENTATION LUXEMBOURGEOIS	CACEIS Bank Succursale de Luxembourg 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg
AGENT FINANCIER BELGE	CACEIS Belgium SA B – 1000 Bruxelles Avenue du Port 86 C 6320 Belgique
AGENT PAYEUR ITALIEN	BNP Paribas Securities Services Piazza Lina Bo Bardi 3 20121 Milan Italie

Informations à l'intention des investisseurs en Suisse

Le Compartiment suivant est conforme au droit suisse en matière de distribution en Suisse tel que suit :

Investisseurs non qualifiés

Dalton Asia Pacific UCITS Fund

Les parties intéressées en Suisse peuvent obtenir le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuel et semestriel, les copies de l'Acte constitutif ainsi que l'état des achats et des ventes, sans frais, auprès du siège social du CITAV ou des représentants locaux dans les pays dans lesquels le CITAV est enregistré, et en Suisse au siège du Représentant, sis ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050, Zurich, Suisse. Les prix d'émission et de rachat des actions de chaque Compartiment du CITAV seront publiés quotidiennement sur la plateforme électronique « fundinfo AG » (www.fundinfo.com). Le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant eu égard aux parts distribuées en Suisse ou à partir de Suisse.

Informations à l'intention des investisseurs en Allemagne

En Allemagne, le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur, l'Acte constitutif, les rapports annuel et semestriel, la liste des modifications dans la composition des portefeuilles ainsi que les prix d'émission et de rachat sont disponibles gratuitement, conformément à la Section 297(1) du Code allemand sur les placements de capitaux (*Kapitalanlagegesetzbuch*, KAGB), auprès de l'agent d'information allemand comme indiqué ci-dessus.

Le Compartiment suivant est disponible pour les investisseurs en Allemagne :

Dalton Asia Pacific UCITS Fund.

LAFAYETTE UCITS ICAV

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lafayette UCITS ICAV (le « CITAV ») a été agréé en Irlande le 21 décembre 2018 et a commencé ses activités le 8 avril 2019 en tant que véhicule irlandais de gestion collective d'actifs (*Irish Collective Asset-management Vehicle*, ICAV) à capital variable structuré sous la forme d'un fonds à compartiments multiples avec une responsabilité séparée entre les compartiments en vertu de l'*Irish Collective Asset Management Vehicle Act 2015* [la loi irlandaise sur les véhicules irlandais de gestion collective d'actifs de 2015] (la « Loi »). Le CITAV est agréé par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») en vertu des dispositions de la Règlementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (la « Règlementation OPCVM ») et la Règlementation de 2019 issue de la Loi de la Banque centrale (*Supervision and Enforcement) Act 2013 (Section 48(1)* de 2013 (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) (la « Règlementation OPCVM de la Banque centrale »).

Le CITAV est constitué sous la forme d'un fonds à compartiments multiples puisque le capital social du CITAV est divisé en différentes séries d'actions, chacune représentant un portefeuille d'actifs comprenant un compartiment distinct (désigné individuellement comme un « Compartiment »).

L'objectif et les politiques d'investissement du Compartiment seront formulés par les Administrateurs au moment de la création dudit Compartiment et figureront dans le Supplément pertinent (un « Supplément ») au Prospectus du CITAV en vigueur (« Prospectus »). Un Supplément pour le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund (le « Compartiment ») a été émis le 15 janvier 2019.

Les investisseurs doivent noter qu'aucune garantie ne peut être donnée que l'un ou l'autre des Compartiments réalisera son objectif d'investissement.

Le tableau suivant reprend les Compartiments actuellement disponibles à la souscription :

Nom du Compartiment	Date de lancement	Objectif d'investissement
Dalton Asia Pacific UCITS Fund	8 avril 2019	L'objectif d'investissement du Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund est de viser une appréciation du capital à long terme attrayante par le biais d'un portefeuille diversifié de positions longues et courtes en actions et titres apparentés aux actions, principalement dans la région Asie Pacifique.

Examen des performances pour la période comprise entre le 8 avril 2019 et le 30 juin 2019 du Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund

Sur la période comprise entre le 8 avril 2019 et le 30 juin 2019, le Compartiment a dégagé un rendement de -2,51 % (net de commissions), contre 1,85% pour l'indice MSCI AC Daily TR Net Asia Pacific Index. Depuis le lancement du Compartiment le 17 juillet 2013, la Catégorie d'actions B1 EUR a engrangé 7,51 % (net de commissions, sur une base annualisée), contre 8,23 % pour l'indice MSCI AC Daily TR Net Asia Pacific Index.

Les positions longues prises sur un distributeur japonais de biens et services et sur une société indienne qui fournit des services de conseil en technologies de l'information et d'externalisation des processus métier ont été les plus gros contributeurs positifs de la période. Le distributeur est l'acteur national le plus important dans la distribution des biens principalement utilisés dans les bureaux des petites et moyennes entreprises (PME). Les biens et services distribués comprennent les téléphones mobiles et les routeurs, les photocopieuses et l'électricité. Ces types de biens et services continuent d'évoluer au fur et à mesure que l'entreprise vend divers biens et services en s'appuyant sur sa solide force de vente et ses faibles coûts d'acquisition clients, et ce, grâce à ses canaux de distribution existants. Bien que l'entreprise soit le principal acteur sur le marché intérieur, elle ne détient que 20 % de la part de marché des PME, ce qui lui laisse le champ libre pour se développer en augmentant sa part de marché. La société d'externalisation des processus métier est le leader mondial des services d'externalisation et de gestion des processus métier (BPO/BPM) à commande numérique.

Le principal obstacle à la performance du Compartiment a été une position dans une mine de cuivre et d'or mongole. Malgré la croissance des revenus et la baisse des coûts de production, le cours de l'action a chuté de façon importante. Ce repli est principalement dû aux craintes entourant la croissance mondiale et au sentiment négatif lié à la perception de problèmes persistants avec le gouvernement mongol. La position du Compartiment dans une société japonaise active dans l'importation, l'exportation et la distribution de logiciels et de matériel électronique a également eu un impact négatif. La société a connu un premier trimestre 2019 négatif, reflétant le ralentissement de l'industrie mondiale des semiconducteurs. Le chiffre d'affaires du secteur des semiconducteurs de la société a diminué de -7 % d'une année sur l'autre et de -16 % en glissement trimestriel. La société garde les faveurs de l'équipe d'investissement parce que son secteur des réseaux (cybersécurité) continue de croître de plus de 40 % en glissement annuel et trimestriel. L'équipe d'investissement s'attend à ce que l'inactivité de l'industrie des semiconducteurs se poursuive pour le moment, mais maintient sa thèse selon laquelle le marché mondial des semiconducteurs devrait continuer à croître au cours du cycle et que l'entreprise connaîtra au moins le même niveau de croissance que l'industrie, car elle continue de se tailler la part du lion tant sur le marché intérieur qu'en Asie.

L'équipe d'investissement reste encouragée par les améliorations continues apportées à la gouvernance d'entreprise dans la région asiatique, en particulier au Japon. L'équipe d'investissement commence à voir un impact significatif des réformes du gouvernement Abe, qui sont orientées vers une amélioration globale de la gestion du capital. La preuve la plus frappante d'un changement positif a été l'augmentation des rachats d'actions et des régimes de rémunération à base d'actions. Les rachats d'actions ont augmenté de 93 % au cours du dernier exercice financier au Japon (exercice clos au 31 mars 2019), tandis que les plans de rémunération en actions ont presque triplé depuis 2013 et que les plans de rémunération en actions gratuites ont plus que doublé au cours du dernier exercice fiscal. Ces changements radicaux indiquent un changement important dans la culture des entreprises japonaises. L'équipe de placement est d'avis que cette tendance marque le début d'un processus pluriannuel qui pourrait, en définitive, faire grimper les rendements des placements en actions.

Malgré les améliorations apportées à la gouvernance d'entreprise en Asie, nombre de vents contraires importants ont soufflé dans la région asiatique, lesquels ont finalement constitué un frein pour les investisseurs qui sont enclins à privilégier la valeur et à opérer avec un agnosticisme général envers l'indice. Le principal d'entre eux est la politique commerciale populiste actuelle des États-Unis dans la région. L'équipe d'investissement est rassurée par le fait que les États-Unis et la Chine semblent faire des progrès pour mettre fin au différend commercial qui a dominé le marché au cours de la dernière année. Bien que le marché puisse demeurer volatil, car les tweets continuent de provoquer des vagues d'hystérie, cela représente une occasion pour les investisseurs à long terme de rafler de bonnes affaires dans leur sillage.

Bien que l'équipe d'investissement ne dispose pas d'une boule de cristal pour augurer de la situation politique, d'un point de vue ascendant, le Compartiment détient une kyrielle de sociétés sous-évaluées présentant de bonnes perspectives. L'objectif du Compartiment est de générer des rendements supérieurs ajustés en fonction du risque à long terme, sur la base d'une bonne sélection de valeurs, tout en gérant le risque. À l'avenir, l'équipe de placement s'attend à ce que le marché soit volatil en raison de la nature incertaine de l'évolution de la guerre commerciale, et elle continuera d'investir selon un état d'esprit fondamental à long terme.

Dans l'ensemble, le Compartiment a pris des positions dans des sociétés que l'équipe d'investissement considère comme des artisans de la performance à long terme dans des secteurs attrayants. Elles sont dirigées par des équipes de direction compétentes. L'équipe de placement a eu l'occasion au cours des derniers mois d'acheter des actions de ces sociétés moyennant des valorisations attrayantes et, après la correction importante observée en 2018, elle se veut enthousiaste quant aux perspectives des sociétés en portefeuille.

LAFAYETTE UCITS ICAV
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2019

	Note	Dalton Asia Pacific UCITS Fund* EUR
Actif		
<i>Actifs financiers évalués au coût amorti :</i>		
Trésorerie et dépôts détenus auprès d'établissements de crédit	8	15 195 270
Marge détenue auprès d'un courtier	8	2 114 910
Autres créances		132 453
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :</i>		
Investissements en valeurs mobilières - actions	9	59 277 976
Investissements en valeurs mobilières - dette	9	6 314 485
Investissements en instruments financiers dérivés	9	3 701 934
Actif total		<u>86 737 028</u>
Passif		
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti :</i>		
Trésorerie et dépôts sur établissements de crédit	8	1 363 600
Autres comptes créditeurs et charges constatées	7	606 332
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :</i>		
Investissements en instruments financiers dérivés	9	1 844 421
Passif total (à l'exception des actifs nets attribuables aux détenteurs d'actions de participation rachetables)		<u>3 814 353</u>
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation rachetables		<u>82 922 675</u>

* Le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund a été lancé le 8 avril 2019. Par conséquent, il n'y a pas de données comparatives au titre de la période précédente.

Au 30 juin 2019, le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund est le seul Compartiment du CITAV et, par conséquent, les informations ci-dessus relatives au Compartiment sont celles ayant trait au CITAV.

LAFAYETTE UCITS ICAV**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL**

Pour la période courant du 8 avril 2019 au 30 juin 2019

	Dalton Asia Pacific UCITS Fund*
	EUR
	Note
Produits d'investissements	
Produits de dividendes	284 788
Produits d'intérêts	7 630
Moins-value nette sur actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	2(c), 4 <u>(1 890 050)</u>
Moins-value nette sur investissements	<u>(1 597 632)</u>
Charges	
Commissions de gestion	5 18 184
Commissions de gestion d'investissement	5 180 057
Commissions d'administration	5 17 664
Commission de dépositaire	5 10 075
Autres frais	6 <u>387 955</u>
Total des frais d'exploitation	<u>613 935</u>
Moins-value nette d'exploitation avant charges financières	<u>(2 211 567)</u>
Charges financières	
Charges d'intérêts	<u>(48 551)</u>
Total des charges financières	<u>(48 551)</u>
Moins-value nette d'exploitation avant charges financières	(2 260 118)
Retenues à la source	<u>(26 837)</u>
Variation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables durant la période	<u>(2 286 955)</u>

* Le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund a été lancé le 8 avril 2019. Par conséquent, il n'y a pas de données comparatives au titre de la période précédente.

Au 30 juin 2019, le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund est le seul Compartiment du CITAV et, par conséquent, les informations ci-dessus relatives au Compartiment sont celles ayant trait au CITAV.

Voir les notes aux états financiers aux pages 11 à 30.

LAFAYETTE UCITS ICAV**ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS DE PARTICIPATION RACHETABLES****Pour la période courant du 8 avril 2019 au 30 juin 2019**

	Note	Dalton Asia Pacific UCITS Fund*
		EUR
Solde à l'ouverture de la période		-
Évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation rachetables au cours de la période		(2 286 955)
Émission d'actions de participation rachetables au cours de la période	11	111 797 336
Rachat d'actions de participation échangeables au cours de la période	11	<u>(26 587 706)</u>
Solde en fin de période		<u>82 922 675</u>

* Le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund a été lancé le 8 avril 2019. Par conséquent, il n'y a pas de données comparatives au titre de la période précédente.

L'émission d'actions de participation rachetables du Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund au cours de la période s'élève à 95 412 605 EUR en raison d'un transfert en espèces dans le Compartiment par suite d'une fusion.

Au 30 juin 2019, le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund est le seul Compartiment du CITAV et, par conséquent, les informations ci-dessus relatives au Compartiment sont celles ayant trait au CITAV.

Voir les notes aux états financiers aux pages 11 à 30.

LAFAYETTE UCITS ICAV**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour la période courant du 8 avril 2019 au 30 juin 2019

	Dalton Asia Pacific UCITS Fund* EUR
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles :	
Variation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables au cours de la période	(2 286 955)
Ajustements pour :	
Augmentation des passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	(67 449 974)
Augmentation des montants à recevoir des courtiers, dividendes et autres créances	(2 247 363)
Augmentation des montants à payer aux courtiers, autres créateurs et charges à payer	1 969 932
Flux de trésorerie découlant de transactions	<u>(70 014 360)</u>
Activités de financement	
Produits de l'émission d'actions	111 797 336
Montants affectés aux paiements des rachats d'actions	(26 587 706)
Flux de trésorerie découlant des activités de financement	<u>85 209 630</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	15 195 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	<u>15 195 270</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	<u>15 195 270</u>
Informations complémentaires	
Intérêts perçus	5 409
Intérêts payés	(62 857)
Dividendes perçus	194 659
Dividendes versés	(259 250)

* Le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund a été lancé le 8 avril 2019. Par conséquent, il n'y a pas de données comparatives au titre de la période précédente.

Le produit de l'émission d'actions du Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund au cours de la période s'élève à 95 412 605 EUR et provient d'un transfert en espèces dans le Compartiment par suite d'une fusion.

Au 30 juin 2019, le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund est le seul Compartiment du CITAV et, par conséquent, les informations ci-dessus relatives au Compartiment sont celles ayant trait au CITAV.

Voir les notes aux états financiers aux pages 11 à 30.

LAFAYETTE UCITS ICAV
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**Pour la période courant du 8 avril 2019 au
30 juin 2019**

1. BASE DE PRÉPARATION

(a) *Déclaration de conformité*

Le Rapport intermédiaire et les États financiers non audités de Lafayette UCITS ICAV (le « CITAV ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE (« IFRS »), aux exigences de la Loi ainsi qu'aux dispositions de la Règlementation OPCVM et de la Règlementation OPCVM de la Banque centrale.

(b) *Base d'évaluation*

Les États financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui ont été évalués à leur juste valeur. Les éléments portés aux États financiers du CITAV sont évalués sur la base de la devise de l'environnement économique principal dans lequel les Compartiments opèrent (la « devise fonctionnelle »), à savoir l'euro (« EUR » ou « € »). Le CITAV a également adopté cette devise fonctionnelle en tant que devise de présentation du Compartiment.

Les États financiers du CITAV arrêtés au 30 juin 2019 ont été préparés sur la base du principe de la continuité d'exploitation. Au 30 juin 2019, le CITAV comptait un Compartiment actif.

(c) *Utilisation d'estimations et de jugements*

La préparation des États financiers conformément aux Normes IFRS exige du CITAV qu'il procède à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs constatés, la publication des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants des produits et des charges constatés au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont prises en compte pour l'exercice au courant duquel l'estimation est révisée si la révision n'affecte que ledit exercice ou pour l'exercice objet de la révision et les exercices futurs si la révision affecte à la fois des exercices courants et futurs.

Jugement

Les informations relatives aux jugements formulés dans l'application des conventions comptables qui ont les incidences les plus significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont la devise fonctionnelle telle qu'indiquée dans la Note 1(b).

Estimations

Les informations relatives aux incertitudes entourant les hypothèses et estimations présentant un risque significatif d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs durant la période clôturée au 30 juin 2019 sont incluses dans la Note 9 et ont trait à la détermination de la juste valeur des instruments financiers assortis d'importantes données d'entrée non observables.

Les conventions comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière homogène durant la période présentée dans ces États financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) *Instruments financiers*

(i) *Classification*

La Norme IFRS 9 comprend trois principales catégories de classification des actifs financiers : « évalués au coût amorti », « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (« FVOCI ») et « à la juste valeur par le biais du compte de résultat » (« FVTPL »). Le classement des actifs financiers selon la Norme IFRS 9 est fondé sur le modèle économique aux termes duquel un actif financier est géré et les flux contractuels en découlant. La Norme IFRS 9 élimine les catégories précédentes de la Norme IAS 39 : « détenus jusqu'à l'échéance », « prêts et créances » et « disponibles à la vente ». En vertu de la Norme IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats aux termes desquels le contrat hôte est un actif financier relevant du champ d'application de la norme ne sont jamais séparés. L'instrument financier hybride, pris dans sa globalité, est évalué en lieu et place aux fins du classement.

La Norme IFRS 9 reprend en grande partie les exigences existantes de la Norme IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers.

L'adoption de la Norme IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les conventions comptables du CITAV relatives aux passifs financiers et aux instruments financiers dérivés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) *Instruments financiers (suite)*

(i) *Classification (suite) Actifs financiers évalués au coût amorti :*

Le CITAV évalue la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes à recevoir des courtiers et les créances au coût amorti.

Passifs financiers évalués au coût amorti :

Le CITAV évalue les montants dus aux établissements de crédit et les dettes au coût amorti.

(ii) *Comptabilisation et évaluation*

Le CITAV comptabilise les actifs et passifs financiers à la date à laquelle elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les transactions sont constatées selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction.

Les actifs et passifs financiers classés dans la catégorie « Juste valeur par le biais du compte de résultat » sont évalués initialement à la juste valeur, les coûts de transaction de ces instruments étant comptabilisés directement dans l'État du résultat global, tandis que pour les autres instruments financiers ils sont amortis. Après la comptabilisation initiale, tous les instruments classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'État du résultat global. Les actifs et passifs financiers, autres que ceux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour dépréciation, le cas échéant. Les passifs financiers induits par les actions rachetables émises par un Compartiment sont constatés au montant de rachat représentant le droit résiduel des Actionnaires sur les actifs dudit Compartiment.

Les modifications apportées ultérieurement à la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées dans l'État du résultat global.

(iii) *Évaluation ultérieure*

Après les évaluations initiales, le CITAV évalue les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat à leur juste valeur. La juste valeur est le montant qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre participants au marché à la date d'évaluation.

Les actifs cotés ou négociés sur une Bourse de valeurs reconnue pour laquelle des cotations de marché sont facilement disponibles seront évalués aux fins de l'information financière au dernier cours négocié sur la Bourse de valeurs concernée, compte tenu de toute prime ou décote lorsque l'actif a été acquis ou négocié à une prime ou décote hors marché le cas échéant.

La valeur de tout titre qui n'est pas coté, négocié ou échangé sur une Bourse de valeurs reconnue, ou qui est ainsi coté, négocié ou échangé mais pour lequel aucune cotation ou valeur n'est disponible, ou si la cotation ou la valeur disponible n'est pas représentative de la juste valeur de marché, correspondra à la valeur de réalisation probable telle qu'estimée avec soin et en toute bonne foi par (i) les Administrateurs ou (ii) une personne, firme ou personne morale compétente (y compris le Gestionnaire d'investissement) choisie par les Administrateurs et agréée à cette fin par le Dépositaire, ou (iii) tout autre moyen sous réserve que la valeur soit approuvée par le Dépositaire. Lorsque des cotations de marché fiables ne sont pas disponibles pour les titres à revenu fixe, la valeur de ces titres peut être déterminée en utilisant une méthode matricielle compilée par les Administrateurs ou une personne compétente au titre de laquelle ces titres sont évalués en fonction de l'évaluation d'autres titres comparables en termes de notation, de rendement, de date d'échéance et autres caractéristiques.

Les titres à revenu fixe peuvent être valorisés par référence à la valeur d'autres titres qui sont jugés comparables eu égard à leur notation, rendement, date d'échéance et autres caractéristiques lorsque des cotations fiables du marché ne sont pas disponibles, en utilisant une méthodologie qui sera élaborée par les Administrateurs ou leur délégué.

Les espèces en caisse ou en dépôt seront évaluées à leur valeur nominale ou au coût amorti majoré des intérêts courus ou déduction faite des intérêts d'emprunt, le cas échéant, à la fin de la journée correspondante associée au Point de valorisation.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)*(a) Instruments financiers (suite)**(iii) Évaluation ultérieure (suite)*

Les instruments dérivés négociés en Bourse seront valorisés sur la base du cours de règlement déterminé par le marché sur lequel l'instrument est négocié. Si ce prix de règlement n'est pas disponible, ladite valeur sera calculée de la même manière qu'une valeur mobilière qui n'est pas inscrite, cotée ou négociée sur une Bourse de valeurs reconnue.

Les produits dérivés de gré à gré seront évalués en utilisant soit l'évaluation de la contrepartie soit une évaluation alternative, y compris une évaluation effectuée par les Administrateurs ou par un organisme indépendant de fixation des prix nommé par les Administrateurs et approuvé à cet effet par le Dépositaire, dont l'approbation ne devra pas être indûment refusée ou retardée.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, les Administrateurs peuvent : (a) ajuster l'évaluation d'un quelconque actif donné ; ou (b) autoriser l'utilisation d'une quelconque autre méthode d'évaluation approuvée par le Dépositaire - dont l'approbation ne devra pas être indûment refusée ou retardée - pour un actif donné si, eu égard au taux de change, au taux d'intérêt applicable, à l'échéance, à la négociabilité et/ou à d'autres considérations qu'ils estiment appropriées, ils considèrent que cet ajustement dans le cas du point (a) ci-dessus ou l'utilisation de cette autre méthode d'évaluation dans le cas du point (b) ci-dessus sont nécessaires pour refléter plus justement la valeur desdits actifs. Les motifs d'ajustement de la valeur doivent être clairement précisés.

(iv) Décomptabilisation

Le CITAV décomptabilise un actif financier à l'expiration des droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif, ou lorsqu'elle transfère les droits de percevoir des flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction où quasiment tous les risques et récompenses liés à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Le CITAV décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

(v) Dépréciation

La Norme IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » de la Norme IAS 39 par le modèle des « pertes de crédit attendues » (*expected credit loss*, « ECL »). Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs des contrats et aux placements de la dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, mais pas aux placements évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La Norme IFRS 9 exige que le CITAV comptabilise les ECL sur tous ses prêts et créances commerciales sur une base de 12 mois ou à vie. Compte tenu de l'exposition limitée du CITAV au risque de crédit, cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers. Le CITAV ne détient que des créances sans composante de financement et dont l'échéance est inférieure à 12 mois au coût amorti et a donc adopté une approche similaire à l'approche simplifiée des ECL. L'approche simplifiée des ECL détermine l'ECL à l'aide de la formule suivante : l'exposition en cas de défaut multipliée par la probabilité de défaillance multipliée par la perte en cas de défaut.

(vi) Instruments

spécifiques - Contrats de

différence

Au cours de la période pendant laquelle les contrats de différence sont ouverts, les variations des valeurs contractuelles sont comptabilisées en tant que gains ou pertes non réalisés. Le CITAV comptabilise la plus-value ou la moins-value réalisée lors de la clôture du contrat. La variation des plus ou moins-values latentes sur les contrats de différence est comptabilisée dans l'État du résultat global.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) *Instruments financiers (suite)*

(vi) *Instruments spécifiques*

(suite) - Options

Les options négociées en Bourse ont été évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de clôture à la date d'évaluation pertinente. Les options de gré à gré ont été évaluées sur la base du cours de clôture fourni par la contrepartie concernée ou par un fournisseur de cours indépendant.

La prime sur les options de vente achetées exercées était soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent ou de la devise étrangère en déterminant la plus-value ou la moins-value réalisée. La prime versée sur les options d'achat achetées exercées était ajoutée au coût d'acquisition des valeurs mobilières ou devises achetées. Les primes payées sur l'achat d'options qui ont expiré sans être exercées sont traitées comme des moins-values réalisées.

Pour calculer la plus-value ou la moins-value réalisée, la prime sur les options d'achat souscrites exercées était ajoutée aux produits de la vente de la valeur mobilière ou de la devise sous-jacente. La prime sur les options de vente souscrites exercées était soustraite du coût d'acquisition des valeurs mobilières ou devises achetées.

Les primes reçues au titre des options souscrites expirant sans avoir été exercées sont comptabilisées comme des plus-values réalisées. Pour les positions non réglées, les plus-values ou moins-values non réalisées ont été comptabilisés dans l'État du résultat global.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués à la juste valeur par référence à un prix à terme auquel un nouveau contrat à terme du même volume et avec la même échéance pourrait être conclu à la date d'évaluation. La plus-value ou la moins-value latente sur les contrats de change à terme ouverts est calculée comme la différence entre le taux à terme pour la transaction spécifiée dans le contrat et le taux à terme à la date d'évaluation, tel qu'il figure dans les sources publiées, multiplié par la valeur nominale du contrat de change à terme. Les éventuelles plus-values latentes qui en résultent sont comptabilisées à l'actif et les moins-values latentes sont comptabilisées au passif dans l'État de la situation financière.

Les plus-values et moins-values réalisées sont enregistrées dans l'État du résultat global au moment du règlement des contrats de change à terme. Les plus-values ou moins-values réalisées ou latentes applicables aux contrats de change à terme conclus au niveau du Compartiment sont réparties à ce même niveau.

Le CITAV est exposé à un risque de change sur certains Compartiments et catégories d'actions libellés dans une devise autre que la devise de présentation du CITAV. Certains Compartiments gèrent leur exposition au risque de change par le biais de contrats de change à terme.

Lorsque des plus-values ou moins-values de change surviennent lors d'opérations de change visant à couvrir l'exposition en devises de catégories d'actions libellées dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné, ces plus-values et moins-values sont attribuées uniquement à ces catégories d'actions.

(vii) *Compensation des instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans l'État de la situation financière lorsqu'un Compartiment dispose d'un droit légalement opposable de compenser la valeur de l'actif et la valeur du passif et lorsqu'il existe une intention de régler les sommes nettes, ou encore de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

Le CITAV a généralement des contrats-cadres de l'ISDA avec ses contreparties pour les produits dérivés de gré à gré. Selon certaines conditions, telles qu'elles sont énoncées dans les ententes, les montants payables par une partie à l'autre partie à l'égard des contrats dérivés visés par les ententes peuvent être portés en déduction de tout autre montant payable par le bénéficiaire au payeur.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**(b) *Trésorerie et équivalents de trésorerie, dépôts auprès d'établissements de crédit, marges détenues auprès de courtiers et trésorerie faisant l'objet de contrats de garantie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent toutes les liquidités non grevées détenues. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à court terme qui sont aisément convertibles en des montants numéraires connus et qui font l'objet d'un risque insignifiant de fluctuation de leur valeur.

La marge détenue auprès d'un courtier représente les dépôts en espèces détenus auprès de courtiers et de contreparties, transférés au courtier ou à la contrepartie à titre de garantie des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés.

La trésorerie faisant l'objet de contrats de garantie représente les liquidités détenues sur un compte au nom du Compartiment concerné mais sur lequel la contrepartie détient une garantie.

Veuillez vous reporter à la Note 8 des états financiers pour l'ensemble des détails relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'à la marge détenue auprès d'un courtier au 30 juin 2019.

(c) *Plus-values/(Moins-values) nettes sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*

La plus-value/(moins-value) sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend toutes les variations de juste valeur réalisées et non réalisées ainsi que les différences de change, mais exclut les produits et charges d'intérêts et de dividendes. Le CITAV utilise la méthode du premier entré - premier sorti pour calculer les plus-values ou moins-values réalisées lors de la décomptabilisation.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements du principal, augmenté ou diminué des amortissements cumulés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et de toute différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à la date d'échéance diminué de toute réduction pour dépréciation.

(d) *Opérations de change*

Les valeurs des actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que l'euro sont convertis en euro aux taux de change de clôture en fin de chaque période. Les transactions opérées au cours de la période, incluant les acquisitions et cessions de titres, les produits et charges, sont convertis au taux de change applicable à la date de la transaction. Les plus-values et moins-values de change sont incluses dans le résultat net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans l'État du résultat global.

(e) *Produits et charges*

Les produits des dividendes sur les positions longues et les charges de dividendes sur les positions courtes sont comptabilisés respectivement en produits et en charges aux dates où les titres sont cotés pour la première fois « ex-dividende ». Les produits sont indiqués bruts de toute retenue à la source non recouvrable, ces prélèvements étant indiqués séparément dans l'État du résultat global, et nets de tout crédit d'impôt. Les produits et charges d'intérêts sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. Les autres produits et charges sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. Les dividendes payables aux détenteurs d'Actions de participation remboursables sont comptabilisés dans l'État du résultat global aux dates auxquelles les titres concernés sont cotés comme « ex-dividende ».

(f) *Intérêts*

Les produits et charges d'intérêts présentés dans l'État du résultat global comprennent les intérêts sur les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti calculé sur la base des intérêts effectifs.

Le « taux d'intérêt effectif » correspond au taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs anticipés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier par rapport.

- à la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- au coût amorti du passif financier.

Lors du calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur brute comptable de l'actif (lorsque l'actif n'est pas déprécié) ou au coût amorti du passif. Toutefois, pour les actifs financiers qui ont subi une perte de valeur après la comptabilisation initiale, les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si l'actif n'est plus déprécié, le calcul des produits d'intérêts revient à la base brute.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) *Frais de transaction*

Les frais de transaction sont définis comme des surcoûts directement attribuables à l'acquisition, l'émission ou la cession d'un actif ou passif financier. Un surcoût est un coût qui n'aurait pas été supporté si l'entité n'avait pas acquis, émis ou cédé l'instrument financier. Quand un actif ou un passif financier est comptabilisé initialement, une entité doit le mesurer à sa juste valeur par le biais du compte de résultat majoré des frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier.

Les frais de transactions sur l'achat et la vente d'obligations sont inclus dans le cours d'achat et de vente de l'investissement. Les informations relatives aux frais de transactions ne peuvent pas être recueillies de manière pratique ou fiable, car ils sont intégrés au coût de l'investissement et ne peuvent pas être vérifiés ou communiqués séparément.

Les frais de transaction relatifs à l'achat ou à la vente d'actions étaient inclus dans l'État du résultat global.

(h) *Fiscalité*

Les dividendes et produits d'intérêt perçus par le CITAV peuvent faire l'objet d'une retenue à la source imposée dans le pays d'origine. Les revenus d'investissement sont comptabilisés brut d'impôt et la retenue fiscale à la source correspondante est comptabilisée comme une charge fiscale. Les taxes récupérables sont comptabilisées selon la méthode comptable des encaissements.

(i) *État des flux de trésorerie*

La Norme IAS 7 exige qu'une entité communique des informations permettant aux lecteurs d'états financiers d'évaluer les variations du passif découlant d'activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie et celles n'affectant pas l'encaisse. Les encaissements au titre des souscriptions et des paiements au titre des rachats sont communiqués dans l'État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs d'Actions de participation remboursables.

(j) *Principes comptables en vigueur au titre de cette période :***Norme IFRS 9 « Instruments financiers :**

La Norme IFRS 9 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 et introduit de nouvelles exigences concernant la classification et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers ainsi que la dépréciation des actifs. La Norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des instruments financiers de la Norme IAS 39 (« Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») par trois catégories de classification : au coût amorti, à la juste valeur par le biais du compte de résultat et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. La Norme IFRS9 est une approche davantage fondée sur des principes pour la classification des actifs financiers. Le modèle économique du CITAV et les flux de trésorerie contractuels découlant de ses actifs financiers déterminent le classement approprié de ces actifs. Le CITAV a évalué rétrospectivement ses actifs et passifs financiers conformément aux nouvelles exigences de classification et il n'y a eu aucun changement dans la classification ou l'évaluation. Les actifs et passifs financiers du CITAV sont évalués comme suit :

Actifs financiers

Actions	À la juste valeur par le biais du compte de résultat
Fonds d'investissement	À la juste valeur par le biais du compte de résultat
Instruments financiers dérivés	À la juste valeur par le biais du compte de résultat
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti
Autres actifs	Au coût amorti

Passifs financiers

Instruments financiers dérivés	À la juste valeur par le biais du compte de résultat
Autres passifs	Au coût amorti
Actif net attribuable aux porteurs de parts	Au coût amorti

En outre, la Norme IFRS 9 introduit un modèle ECL pour l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers. Le modèle de « perte de crédit encourue » (« incurred credit loss ») de la Norme IAS 39 exigeait que le CITAV comptabilise des pertes de valeur en présence d'éléments probants objectifs selon lesquels un actif s'était déprécié. Selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendues, des pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une attente de pertes sur créances.

Selon l'approche de la Norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un événement soit survenu pour que les pertes de crédit soient constatées. Ce modèle s'applique aux actifs financiers du CITAV à l'exclusion des investissements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs n'ont pas d'historique de risque de crédit ou de problèmes de recouvrabilité futurs attendus ; par conséquent, selon le modèle de perte de crédit attendue, il n'y a pas de perte de valeur à comptabiliser et donc pas de changement dans les valeurs comptables des actifs du CITAV.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(k) *Autres normes comptables*

IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux : Applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2019, la norme clarifie la façon dont les exigences de comptabilisation et d'évaluation en vertu de la Norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » sont appliquées

en cas d'incertitude quant au traitement fiscal des impôts sur le revenu. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur le Compartiment. Le CITAV n'a pas adopté cette norme par anticipation.

Il n'existe pas d'autres normes, amendements de normes ou interprétations entrant en vigueur pour la période intermédiaire qui a une incidence importante sur les états financiers du CITAV.

3. FISCALITÉ

Le CITAV est une société d'investissement au sens de la Section 739B du *Taxes Consolidation Act* (loi de consolidation fiscale) de 1997. Le CITAV n'est assujéti à aucun impôt irlandais sur les revenus et les plus-values de capital, sauf lors de la survenance d'un événement imposable.

En règle générale, un événement imposable survient lors de tout(e) distribution, rachat, remboursement, annulation, transfert d'actions ou à la clôture d'une « Période applicable » (*Relevant Period*), laquelle désigne une période de huit ans débutant à l'achat des actions par un actionnaire, ainsi que toute période de huit ans subséquente débutant immédiatement après la Période applicable précédente.

Aucune plus-value sur un fait générateur d'impôt ne s'applique en ce qui concerne :

- (i) des transactions relatives à des actions détenues par un actionnaire qui n'est pas résident irlandais et n'est pas un résident ordinaire en Irlande au moment de l'évènement imposable, sous réserve que le CITAV soit en possession des déclarations légalement requises signées ; ou
- (ii) des transactions relatives aux actions détenues par certains investisseurs résidents irlandais exonérés qui ont dûment remis à la CITAV les déclarations légalement requises signées nécessaires ; ou
- (iii) toutes transactions en rapport avec des actions détenues dans un système de compensation reconnu, tel que désigné sur ordre des autorités fiscales irlandaises (Revenue Commissioners of Ireland) ; ou
- (iv) un échange d'actions représentant un Compartiment contre des actions d'un autre Compartiment du CITAV ; ou
- (v) un échange d'actions provenant d'une fusion admissible ou de la reconstruction du CITAV avec un autre CITAV ; ou
- (vi) certains échanges d'actions entre conjoints et ex-conjoints.

En l'absence de déclaration appropriée, le CITAV sera passible de l'impôt irlandais en cas de survenance d'un événement imposable.

Les plus-values de capital, dividendes et intérêts reçus par le CITAV peuvent faire l'objet de retenues à la source dans le pays d'origine et il se peut que ces prélèvements d'impôts puissent ne pas être recouverts par le CITAV ou ses actionnaires.

4. PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant détaille les plus-values et moins-values nettes sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour la période close le 30 juin 2019 :

	Dalton Asia Pacific UCITS Fund EUR
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Plus-values nettes réalisées sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 822 316
Moins-values nettes latentes sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<u>(5 712 366)</u>
Moins-values nettes sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<u>(1 890 050)</u>

5. FRAIS ET CHARGES

Commission de gestion

Le CITAV versera à MontLake Management Limited (le « Gestionnaire ») une commission de gestion qui ne dépassera pas

- 0,10 % par an sur la première tranche de 150 000 000 EUR de la Valeur liquidative du Compartiment
- 0,075 % par an sur la deuxième tranche de 150 000 000 EUR de la Valeur liquidative du Compartiment
- 0,05 % par an sur la tranche au-delà de 350 000 000 EUR de la Valeur liquidative du Compartiment

sous réserve d'une commission minimale de 5 000 EUR par mois.

Le Gestionnaire aura également droit au remboursement sur les actifs du Compartiment de tous les frais et débours raisonnables encourus par le Gestionnaire pour le compte du CITAV ou du Compartiment. La commission du gestionnaire au titre de la période close au 30 juin 2019 était de 18 184 EUR. Au 30 juin 2019, la commission de gestion à payer s'élevait à 18 184 EUR.

Commission de gestion des investissements

Le CITAV sera assujéti à une commission de gestion d'investissement au titre de chaque catégorie d'actions. Le montant annuel ne dépassera pas le pourcentage pertinent de la Valeur liquidative du Compartiment dans le cas de la catégorie d'actions concernée, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Catégorie A	Catégorie B1	Catégorie B2	Catégorie P
	Institutionnelle	Institutionnelle	Institutionnelle	Institutionnelle
Dalton Asia Pacific UCITS Fund	2,50 %	0,75 %	1,00 %	1,50 %

La commission de gestion des investissements sera versée par le CITAV au Gestionnaire mensuellement. Le CITAV remboursera également au Gestionnaire d'investissement, par prélèvement sur les actifs du Compartiment, les débours raisonnables encourus par le Gestionnaire d'investissement.

La commission de gestion d'investissement au titre de la période se terminant le 30 juin 2019 s'est élevée à 180 057 EUR pour le Compartiment. Au 30 juin 2019, les commissions de gestion d'investissement payables s'élevaient à 180 057 EUR pour le Compartiment.

Commission de performance

Le Gestionnaire d'investissement peut également prétendre à une commission de performance au regard chaque catégorie d'actions. Le calcul de la commission de performance sera vérifié par le Dépositaire à chaque Date de paiement (telle que définie ci-dessous).

La commission de performance sera réputée s'accumuler quotidiennement à chaque Point de valorisation et est normalement payable au Gestionnaire d'investissement le dernier Jour de négociation de chaque Période de calcul, ou si la catégorie concernée est résiliée avant la fin d'une Période de calcul, le Jour de négociation où le rachat final des actions a lieu. Toutefois, en cas de rachat d'Actions au cours d'une Période de Calcul, la commission de performance accumulée à l'égard de ces Actions sera exigible dans les 14 jours calendaires suivant la date du rachat.

Si le contrat de gestion d'investissement est résilié avant la fin d'une quelconque Période de calcul, la commission de performance relative à la Période de calcul alors en cours sera calculée et payée comme si la date de résiliation était la fin de la Période de calcul concernée.

Selon la catégorie d'actions, la commission de performance est calculée selon l'une des deux méthodes communes au Compartiment. La première méthode, souvent désignée méthode de péréquation, est calculée action par action, de sorte que chaque action est assortie d'une commission de performance, qui correspond précisément à la performance de ladite action (la « commission de performance »). Cette méthode de calcul permet de s'assurer que :

- (ii) toute commission de performance versée au Gestionnaire d'investissement n'est imputée qu'aux actions dont la valeur s'est appréciée ;
- (iii) tous les porteurs d'actions de la même catégorie ont le même montant de capital par action à risque dans le Compartiment ; et
- (iv) toutes les actions d'une même catégorie ont la même Valeur liquidative par action.

5. FRAIS ET CHARGES (SUITE)

Commission de performance (suite)

Pour chaque Période de Calcul, la commission de performance sera calculée au taux en pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessous pour chacune des catégories d'actions concernées (le « Pourcentage applicable ») de l'appréciation de la Valeur liquidative par Action de chacune de ces Catégories au cours de ladite Période de calcul au-dessus de la Valeur liquidative par Action maximale de cette Catégorie.

Pour chaque Période de calcul, la commission de performance relative à chaque catégorie sera égale au pourcentage détaillé ci-dessous de l'appréciation de la Valeur liquidative avant déduction de toute commission de performance accumulée par action de chaque catégorie pendant cette Période de calcul au-dessus de la Valeur liquidative maximale par action de cette catégorie. La Valeur liquidative par action maximale (« Valeur liquidative par action maximale ») correspond au plus élevé des deux montants suivants : (i) le prix d'offre initial ou un taux de rendement minimal appelé *hurdle rate* dans le cas de certains fonds et (ii) la Valeur liquidative par action de la catégorie concernée en vigueur immédiatement après la fin de la Période de calcul précédente pour laquelle une commission de performance (autre que le rachat avec commission de performance, tel que défini ci-dessous) a été facturée.

S'agissant des catégories d'actions restantes, la commission de performance sera provisionnée à chaque Point d'évaluation et le montant cumulé sera reflété dans la Valeur liquidative par Action des catégories d'actions concernées.

La commission de performance sera égale au Pourcentage applicable à l'écart positif entre la Valeur liquidative des catégories d'actions concernées et la Valeur liquidative ajustée de la catégorie à la Date de paiement, majorée de toute Commission de performance provisionnée relative à ladite catégorie au titre de rachats durant la Période de calcul.

La Valeur liquidative ajustée d'une catégorie correspond à la Valeur liquidative de la catégorie à la fin de la dernière Période de calcul après laquelle une commission de performance a été payée, majorée chaque Jour de négociation de la valeur des éventuelles souscriptions ou réduite au *pro rata* de la valeur de tous rachats effectués lors de chaque Jour de négociation au cours de cette Période de calcul.

Pour de plus amples informations sur la méthode de calcul utilisée pour chaque catégorie d'actions, veuillez vous reporter au Supplément du Compartiment.

Le tableau ci-dessous résume les taux de commission de performance qui sont actuellement appliqués à chaque catégorie d'actions du Compartiment.

	Catégorie A	Catégorie B1	Catégorie B2	Catégorie P
	Institutionnelle	Institutionnelle	Institutionnelle	Institutionnelle
Dalton Asia Pacific UCITS Fund	15,00 %	0,00 %	10,00 %	15,00 %

La commission de performance pour la période close le 30 juin 2019 a été nulle pour le Compartiment. Au 30 juin 2019, les commissions de performance payables au Compartiment étaient nulles.

Commission d'administration

Le CITAV sera soumis à une commission d'administration au titre du Compartiment pour un montant qui ne dépassera pas 6,75 points de base (0,0675%) par an de la Valeur liquidative du Compartiment concerné, sous réserve d'une commission annuelle minimale de 78 000 USD pour le Compartiment, plus une commission de 5 000 USD par an par Compartiment au titre de la production des états financiers.

De plus, le CITAV paiera à l'Agent administratif des frais d'agence au titre des transferts à concurrence maximale de 100 USD par année par investisseur ainsi que des frais pour chaque transaction d'investisseur aux taux commerciaux normaux.

Le CITAV remboursera également l'Agent administratif sur les actifs du Compartiment pour la fourniture d'autres services au Compartiment, tels que les déclarations fiscales, si nécessaire, à des taux commerciaux normaux. Le CITAV remboursera également à l'Agent administratif, par prélèvement sur les actifs du Compartiment, les débours raisonnables encourus par l'Agent administratif.

5. FRAIS ET CHARGES (SUITE)

Commission d'administration (suite)

La commission d'administration pour la période se terminant le 30 juin 2019 s'est élevée à 17 664 EUR pour le Compartiment. La commission d'administration payable pour le Compartiment au cours de la période clôturée s'est élevée à 17 664 EUR.

La commission d'administration de la période figurant dans l'État du résultat global du Compartiment comprenait des commissions de reporting de 1 397 EUR et des commissions d'agent de transfert de 2 052 EUR. Les frais et débours de l'Agent administratif seront provisionnés quotidiennement et seront dus mensuellement à terme échu.

Commissions de dépositaire

Le CITAV sera soumis à une commission de dépositaire au titre du Compartiment à raison d'un montant qui ne dépassera pas 2,25 points de base (0,0225 %) par an de la Valeur liquidative du Compartiment, sous réserve d'une commission annuelle minimale au titre du Compartiment de 18 000 USD.

Le CITAV remboursera également au Dépositaire, par prélèvement sur les actifs du Compartiment, les frais et débours raisonnables encourus par le Dépositaire, ainsi que les frais de transaction et les frais de bonne garde (qui ne dépasseront pas les taux commerciaux normaux) et les frais et débours raisonnables de tout sous-dépositaire nommé par le Dépositaire. Les commissions et les charges du Dépositaire seront enregistrées quotidiennement et sont payables mensuellement à terme échu.

La commission de dépositaire au cours de la période clôturée le 30 juin 2019 s'est élevée à 10 075 EUR pour le Compartiment, sur un montant total de 4 924 EUR pour le Compartiment, correspondant aux commissions et frais du sous-dépositaire. Au 30 juin 2019, la commission de dépositaire due au Compartiment s'élevait à 10 075 EUR.

Dépenses de fonctionnement

Le Compartiment supporte ses propres coûts et dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les impôts, les frais d'organisation et d'offre, les frais administratifs et autres frais liés à ses activités. Lorsque ces coûts ne sont pas directement attribuables à un Compartiment, le Compartiment supportera ces coûts et dépenses au *prorata* de sa valeur nette d'inventaire.

Frais de constitution

En vertu des Normes IFRS, les coûts d'établissement sont passés immédiatement en charges aux fins de l'information financière. Toutefois, dans le calcul de la Valeur liquidative par action d'un Compartiment à des fins de transaction, les frais d'établissement sont amortis sur les trois premières années suivant le lancement du Compartiment.

Jetons de présence et frais des Administrateurs

Les Administrateurs du CITAV en exercice au cours de la période sont indiqués en page 2. Les Administrateurs ont droit à des jetons de présence en rémunération des services qu'ils fournissent, à un taux devant être défini en tant que de besoin par les Administrateurs ; toutefois, le total de la rémunération annuelle agrégée des Administrateurs ne doit pas dépasser 50 000 USD plus TVA, le cas échéant, sous réserve de notification contraire préalable aux Actionnaires. Des jetons de présence de 3 526 EUR ont été engagés au titre de la période close le 30 juin 2019, dont 3 526 EUR étaient exigibles au 30 juin 2019.

Tous les Administrateurs auront droit au remboursement par le CITAV des frais engagés à juste titre en rapport avec les affaires du CITAV ou l'exercice de leurs fonctions.

LAFAYETTE UCITS ICAV**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)****Pour la période courant du 8 avril 2019 au 30 juin 2019**

6. AUTRES FRAIS

Le tableau suivant détaille les autres frais au titre de la période close le 30 juin 2019 :

	Dalton Asia Pacific UCITS Fund EUR
Charge des dividendes	166 202
Honoraires d'audit	4 867
Jeton de présence des Administrateurs	3 526
Frais de secrétariat de la Société	2 962
Frais de transaction	83 554
Frais d'experts	4 481
Frais d'enregistrement	16 260
Honoraires juridiques	2 351
Frais de TVA	694
Frais de constitution	50 000
Frais de traduction	1 175
Frais divers*	51 883
Total	387 955

* Les frais divers comprennent l'assurance des Administrateurs, les prélèvements de la Banque centrale et les coûts associés à la fusion du Compartiment.

7. AUTRES COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES

Le tableau suivant détaille les autres comptes créditeurs et charges constatées au 30 juin 2019 :

	Dalton Asia Pacific UCITS Fund EUR
Intérêts exigibles	8 032
Dividendes exigibles	28 529
Commission de dépositaire exigible	10 075
Honoraires d'audit exigibles	4 867
Jetons de présence des Administrateurs exigibles	3 526
Commission d'administration exigible	17 664
Commission de gestion exigible	18 184
Commission de gestion d'investissement exigible	180 057
Honoraires juridiques exigibles	2 351
Charge de TVA	694
Frais d'enregistrement exigibles	16 260
Frais de traduction exigibles	1 162
Autres frais d'experts	4 481
Rachats exigibles	148 656
Frais de constitution exigibles	155 000
Autres comptes créditeurs et charges constatées	6 794
Total	606 332

8. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET TRÉSORERIE ET DÉPÔTS SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Au 30 juin 2019, la trésorerie et les dépôts auprès d'établissements de crédit et sur ces derniers sont détenus auprès des établissements de crédit et courtiers suivants :

	Notation de crédit*	Dalton Asia Pacific UCITS Fund EUR
Trésorerie et dépôts détenus auprès d'établissements de crédit		
The Northern Trust Company	A+	15 195 270
		15 195 270
Trésorerie et dépôts sur établissements de crédit		
Morgan Stanley	BBB+	(1 363 600)
		(1 363 600)
Marge détenue auprès d'un courtier		
Morgan Stanley	BBB+	2 114 910
		2 114 910

* Sources : S&P et Fitch. Notations de crédit à long terme.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES ASSOCIÉS

Divulgations des risques

L'investissement dans le Compartiment comporte un certain niveau de risque, y compris, sans toutefois s'y limiter, les risques exposés ci-dessous. Les développements consacrés aux risques d'investissement décrits ci-dessous ne prétendent pas être exhaustifs et les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs conseillers professionnels avant d'acheter des Actions. Une analyse plus détaillée de certains des principaux facteurs de risque affectant les Compartiments est présentée dans le Prospectus et les Suppléments aux Compartiments concernés. Il ne saurait être garanti qu'un quelconque Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La Valeur liquidative d'un Compartiment, et les revenus produits par ce dernier, peuvent enregistrer des mouvements à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne recouvrent pas le montant investi ou que leur investissement ne génère aucun rendement.

Limites de l'analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité des facteurs de risque présentée dans les notes ci-dessous représente l'analyse de sensibilité de l'effet des mouvements des différentes variables de risque sur la performance des Compartiments concernés.

Au rang de certaines limitations de l'analyse, citons les suivantes :

- les modèles sont basés sur des données historiques et ne sauraient tenir compte du fait que les variations futures des prix de marché, les corrélations entre marchés et niveaux de liquidité dans des conditions de marché perturbées sont susceptibles de ne présenter aucun lien avec les schémas historiques ;
- l'information concernant le risque de prix du marché est plus une estimation relative de risque qu'un chiffre précis et exact ;
- l'information concernant le prix de marché représente une mesure hypothétique de rendement et n'est pas donnée à des fins prédictives ; et
- les conditions futures du marché pourraient varier significativement par rapport aux conditions passées.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES ASSOCIÉS (SUITE)

Exposition aux dérivés

Le Gestionnaire d'investissement surveille l'exposition du Compartiment aux dérivés, le cas échéant, au jour le jour. L'exposition aux instruments dérivés est calculée à l'aide de l'Approche par les engagements, qui repose sur le calcul de l'exposition générée par les instruments dérivés détenus par le Compartiment sur les actifs sous-jacents à chaque instrument dérivé, en tenant compte des accords de couverture et de compensation ;

les Administrateurs, conjointement au Gestionnaire, surveilleront les actifs de chaque Compartiment afin de s'assurer que l'exposition aux dérivés demeurera à tout moment dans les limites prescrites par la Banque centrale d'Irlande.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait de variations des prix du marché des positions détenues par le Compartiment.

Conformément à la politique du CITAV, le Gestionnaire d'investissement surveille quotidiennement la position des Compartiments et fait régulièrement rapport aux Administrateurs, qui examinent les informations sur l'exposition de marché globale des Compartiments fournies par le Gestionnaire d'investissement lors des réunions périodiques.

En outre, le Gestionnaire d'investissement gère l'exposition du portefeuille des Compartiments au risque d'évolution défavorable du niveau général des prix du marché en respectant son processus formel de gestion des risques, qui comprend l'utilisation de systèmes et de technologies permettant de surveiller quotidiennement le risque global du marché et des positions. Le risque maximal découlant d'un placement est déterminé par la juste valeur des instruments financiers, sauf dans le cas de positions à découvert, où la perte pourrait potentiellement s'avérer illimitée.

L'exposition globale au marché et la concentration des risques peuvent être consultées dans l'État du portefeuille et dans l'État de la situation financière du Compartiment.

Le risque de marché des Compartiments est affecté par trois éléments : les variations des prix du marché, le risque de taux d'intérêt et les taux de change.

Analyse de sensibilité du prix

Si le prix de chaque action détenue par le Compartiment avait augmenté de 1 % au 30 juin 2019, toutes les autres variables restant constantes, les actifs des Compartiments respectifs auraient augmenté comme indiqué dans le tableau ci-après. Inversement, si le cours de chaque action détenue par chaque Compartiment avait baissé de 1 % au 30 juin 2019, cela aurait eu un effet égal mais opposé sur les actifs nets de ce Compartiment.

Analyse de sensibilité
Dalton Asia Pacific UCITS Fund

30 juin 2019
592 779

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES ASSOCIÉS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers porteurs d'intérêts des Compartiments les exposent aux risques associés aux effets des fluctuations des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur les marchés sur leur situation financière et leurs flux de trésorerie. Le Compartiment investit principalement dans des titres non productifs d'intérêts tels que des actions, des CFD et des options, mais il investit également dans des titres à revenu fixe portant intérêt

Au 30 juin 2019, le Compartiment détenait 7,61 % de ses actifs nets dans des titres à revenu fixe. À mesure que les taux d'intérêt augmenteront, les prix des titres à revenu fixe diminueront. Une hausse de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une diminution de 63 145 EUR de la valeur des titres à revenu fixe.

Les liquidités non investies sont limitées au minimum, mais ces soldes sont exposés aux risques des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. Les soldes exposés aux risques de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie correspondent aux montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie présentés dans l'État de la situation financière. Si les taux d'intérêts toutes devises confondues avaient augmenté de 1 %, toutes les autres variables étant maintenues à un niveau constant, ceci aurait entraîné une augmentation des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions du Compartiment tel que suit :

une diminution de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, aurait un effet égal mais opposé.

Risque de change

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers et conclure des transactions libellées dans des monnaies autres que sa devise fonctionnelle. Par conséquent, le Compartiment est directement exposé aux risques de change découlant de ses stratégies d'investissement. Les autres créances et dettes du Compartiment peuvent être libellées dans des devises autres que la devise propre du Compartiment et, par conséquent, le taux de change de cette devise par rapport à d'autres devises peut varier d'une manière qui peut avoir un effet favorable ou défavorable sur la valeur de ce solde créditeur ou débiteur exigible. Le Compartiment peut effectuer des transactions en devises étrangères au comptant ou à terme, sous réserve des limites et restrictions fixées en tant que de besoin par la Banque centrale d'Irlande, afin de réduire les risques de fluctuations défavorables des taux de change sur le marché ou d'accroître l'exposition aux devises étrangères voire de transférer l'exposition aux fluctuations des devises étrangères d'un pays à un autre.

Le tableau suivant détaille l'exposition aux devises étrangères du Compartiment au 30 juin 2019. Il inclut des couvertures par rapport à la devise de base ou fonctionnelle d'un Compartiment des valeurs des catégories d'actions de ce Compartiment libellées dans des devises autres que la devise de base. Ces couvertures sont propres à chaque catégorie d'actions et n'auront pas d'incidence sur tous les investisseurs.

30 juin 2019

	Actif	Passif	Contrats de	Valeur de la	Total
	EUR	EUR	change à terme	Catégorie	EUR
			EUR	d'actions	
				EUR	
HKD	10 790 923	(792 860)	-	-	9 998 063
JPY	24 743 814	(99 153)	-	-	24 644 661
KRW	1 486 971	-	-	-	1 486 971
SGD	2 267 684	-	-	-	2 267 684
USD	32 209 762	-	214 861	(218 285)	32 206 338
	71 499 154	(892 013)	214 861	(218 285)	70 603 717

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES ASSOCIÉS (SUITE)

Risque de change (suite)

Si le taux de change entre la devise fonctionnelle et les autres devises auxquelles le Compartiment était exposé au 30 juin 2019 avait augmenté du montant indiqué ci-dessous, toutes les autres variables restant constantes, les actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables du Compartiment concerné auraient diminué du montant approximatif indiqué ci-dessous. Inversement, si le taux de change entre la devise fonctionnelle et les autres devises auxquelles le Compartiment était exposé avait diminué du montant indiqué ci-dessous, les actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables du Compartiment concerné auraient augmenté du montant approximatif indiqué ci-dessous.

30 juin 2019	Devise	Valeur des devises détenues	% d'augmentation/ de diminution	Effet de l'augmentation	Effet de la diminution
Dalton Asia Pacific UCITS Fund	EUR	70 603 717	1 %	706 037	(706 037)

Risque de liquidité

Les investissements des Compartiments sont exposés à un risque de liquidité dans la mesure où un Compartiment peut ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements à un montant proche de leur juste valeur afin de satisfaire aux exigences de liquidité. Une baisse de la valeur de marché de ces actifs pourrait également exiger d'un Compartiment qu'il fournisse une garantie supplémentaire ou vende par ailleurs des actifs à un moment où cela ne serait pas dans le meilleur intérêt du Compartiment. L'incapacité d'un Compartiment à continuer à fournir les garanties requises pourrait entraîner une cession des actifs du Compartiment à des moments et à des prix qui pourraient être désavantageux pour le Compartiment et de ce fait entraîner des pertes importantes.

Les actifs des Compartiments sont constitués d'investissements qui sont négociés sur un marché actif et peuvent être facilement cédés ainsi que de dépôts auprès d'établissements de crédit. Les instruments financiers incluent des placements en produits dérivés négociés de gré à gré, qui ne sont pas échangés sur un marché public organisé et pouvant s'avérer illiquides. En conséquence, un Compartiment peut ne pas être en mesure de liquider rapidement tous ses investissements dans ces instruments pour un montant proche de leur juste valeur afin de satisfaire aux exigences de liquidité.

Les soldes échus sur les douze mois équivalent à leurs soldes comptables, car l'impact de la valeur actualisée n'est pas important.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 juin 2019 se détaillent comme suit :

Dalton Asia Pacific UCITS Fund Au 30 juin 2019	Total	Moins de 1 mois	1 mois à 1 an	Supérieures à 1 an	Sans échéance
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Contrats de différence	(1 841 400)	-	-	(1 841 400)	-
Contrats de change à terme					
Sorties	(217 882)	(217 882)	-	-	-
Entrées	214 861	214 861	-	-	-
Passifs financiers non dérivés					
Montants dus au courtier	(1 363 600)	(1 363 600)	-	-	-
Autres comptes créditeurs et charges constatées	(606 332)	(606 332)	-	-	-
Actions de participation rachetables	(82 922 675)	(82 922 675)	-	-	-
Total	(86 737 028)	(84 895 628)	-	(1 841 400)	-

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES ASSOCIÉS (SUITE)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ou l'émetteur d'un instrument financier ne remplisse pas une obligation ou un engagement qu'elle a contracté(e) vis-à-vis du Compartiment, entraînant une perte pour le Compartiment. Il résulte principalement des titres de créance détenus, mais aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des établissements de crédit et des soldes à recevoir des courtiers.

Le Dépositaire est responsable de la bonne garde des actifs. Le Dépositaire a désigné The Northern Trust Company (« TNTC ») comme son dépositaire délégué mondial. Le Dépositaire tout comme TNTC sont des filiales détenues à 100 % par Northern Trust Corporation (« NTC »). Au 30 juin 2019, date de clôture de la période, la notation de crédit à long terme attribuée par Standard & Poor's à NTC était de A+.

Dans l'exercice de ses fonctions de dépositaire délégué, TNTC a en garde (i) tous les instruments financiers pouvant être enregistrés sur un compte d'instruments financiers ouvert dans les registres de TNTC et (ii) tous les instruments financiers qui peuvent être livrés physiquement à TNTC. TNTC garantit que tous les instruments financiers (détenus sur un compte d'instruments financiers dans les registres de TNTC) sont conservés sur des comptes ségrégués au nom d'un Compartiment, clairement identifiables comme appartenant au Compartiment, et distinctement et séparément des actifs appartenant à TNTC, au Dépositaire et à NTC.

En outre, TNTC, en sa qualité de banquier, détient des liquidités du Compartiments en dépôt. Ces liquidités sont détenues au Bilan de TNTC. En cas d'insolvabilité de TNTC, conformément à la pratique bancaire courante, les Compartiments seront traités comme un créancier non garanti de TNTC à l'égard de tout dépôt en espèces.

L'insolvabilité du Dépositaire peut retarder les droits d'un Compartiment à l'égard de ses actifs ou empêcher le Compartiment de recevoir la valeur totale de ses actifs.

La trésorerie et les dépôts auprès d'établissements de crédit et dus à ces derniers et d'autres contreparties et courtiers sont présentés à la Note 8.

Le Compartiment peut également participer à des transactions sur instruments dérivés. Les instruments dérivés de gré à gré exposent le Compartiment au risque que les contreparties aux instruments financiers dérivés manquent à leurs obligations envers le Compartiment. L'exposition maximale des Compartiments au risque de crédit à la date de clôture est représentée par les valeurs comptables respectives des actifs financiers concernés dans l'État de la situation financière, déduction faite de toute garantie détenue pour cette contrepartie.

La faillite ou l'insolvabilité de toute contrepartie utilisée par le Compartiment peut rendre ses droits relatifs aux dépôts en espèces et aux contrats dérivés inapplicables.

Au 30 juin 2019, toutes les créances, les liquidités et les dépôts à court terme détenus auprès de contreparties ayant une cote de crédit égale ou supérieure à BBB+ et dont le règlement doit être effectué dans un délai d'une semaine. Les Administrateurs considèrent la probabilité de défaut proche de zéro car les contreparties disposent de ressources suffisantes pour honorer leurs obligations contractuelles à court terme. Par conséquent, aucune provision pour perte n'a été comptabilisée sur la base de pertes de crédit attendues sur 12 mois, car une telle perte de valeur serait totalement négligeable pour le Compartiment.

Conformément à la politique du CITAV, le Gestionnaire d'investissement surveille les expositions de crédit des Compartiments et fait régulièrement rapport au Conseil d'administration. Au 30 juin 2019, l'exposition des Compartiments au risque de crédit était la suivante :

Notation S&P, Moody's ou Fitch	2019	
	% de participations en titres à revenu fixe	Valeur EUR
AA+	100 %	6 314 485
Total	100 %	6 314 485

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES ASSOCIÉS (SUITE)

Compensation des instruments financiers

Le CITAV n'a compensé aucun actif ou passif financier dans l'État de la situation financière. Les actifs et passifs financiers sujets à des accords de compensation globale applicables ou à d'autres accords similaires tels que des accords de compensation dérivés sont présentés en détail dans les tableaux suivants.

	Montants bruts des actifs/ passifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés dans l'État de la situation financière	Montant net présenté dans l'État de la situation financière	Montants associés non compensés dans l'État de la situation financière		
				Instruments financiers	Garantie en espèces gagée/ reçue*	Montant net
	2019	2019	2019	2019	2019	2019
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Dalton Asia Pacific UCITS Fund						
Actif						
Contrats de différence	3 278 339	-	3 278 339	(1 841 400)	-	1 436 939
Options	423 595	-	423 595	-	-	423 595
Actif total	3 701 934	-	3 701 934	(1 841 400)	-	1 860 534
Passif						
Contrats de différence	1 841 400	-	1 841 400	(1 841 400)	-	-
Contrats de change à terme	3 021	-	3 021	-	-	3 021
Passif total	1 844 421	-	1 844 421	(1 841 400)	-	3 021

Hiérarchie des justes valeurs

Les investissements mesurés et enregistrés à leur juste valeur sont classés et présentés à l'un des niveaux suivants dans la hiérarchie des justes valeurs, en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées pour mesurer leur juste valeur :

Les données d'entrée de Niveau 1 sont des cours cotés non ajustés sur des marchés actifs d'actifs ou de passifs identiques auxquels l'entité déclarante est en mesure d'accéder à la date d'évaluation. Un marché actif pour l'actif ou le passif en question est un marché qui présente des transactions portant sur l'actif ou le passif avec une fréquence et un volume suffisants pour obtenir des informations sur les cours de façon continue.

Les données d'entrée de Niveau 2 sont des données autres que les cours cotés sur des marchés actifs relevant du Niveau 1 qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif. La juste valeur est calculée en utilisant des modèles ou d'autres méthodologies d'évaluation fondées sur ces données d'entrée. Les données de Niveau 2 comprennent :

- Cours cotés d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés actifs.
- Cours cotés d'actifs ou de passifs identiques ou similaires sur des marchés inactifs, c'est-à-dire des marchés sur lesquels les transactions portant sur l'actif ou le passif sont peu nombreuses, les cours ne sont pas actualisés ou les cotations varient considérablement dans le temps ou entre différents teneurs de marché, ou sur lesquels peu d'informations sont publiées.
- Données d'entrée autres que les cours cotés qui sont observables au titre de l'actif ou du passif (par exemple, les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables à des intervalles couramment utilisés, les volatilités, la rapidité des paiements anticipés, l'ampleur des pertes, les risques de crédit et les taux de défaut de paiement).
- Données d'entrée qui sont principalement dérivées de données de marché observables ou confirmées par celles-ci par corrélation ou par d'autres moyens.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES ASSOCIÉS (SUITE)

Hiérarchie des justes valeurs (suite)

Les hypothèses de Niveau 3 ne sont pas observables pour l'actif ou le passif. Les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses propres du CITAV quant à l'évaluation attendue de la valeur de l'actif ou du passif par les opérateurs de marché. Elles sont obtenues en se fondant sur les meilleures informations alors disponibles, autres que les données du marché provenant de sources indépendantes du CITAV, et peuvent inclure les données du CITAV lui-même.

Un investissement est toujours classé au Niveau 1, 2 ou 3 dans sa totalité. Dans certains cas, la mesure de la juste valeur d'un investissement peut s'appuyer sur différentes données d'entrée qui appartiennent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Le niveau dont relève un investissement dans la hiérarchie des justes valeurs est alors déterminé d'après le niveau le plus bas des données d'entrées significatives pour la détermination de la juste valeur. L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée particulière pour la mesure de la juste valeur fait appel au jugement et porte sur un investissement spécifique.

Aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2, ou entre le Niveau 2 et le Niveau 3, n'est intervenu au cours de la période close le 30 juin 2019.

Aucun investissement n'était classé au Niveau 3 le 30 juin 2019.

Tous les autres actifs et passifs financiers dont la valeur comptable n'est pas évaluée à la juste valeur se rapprochent de leur juste valeur à la date de clôture.

Le tableau suivant présente une analyse des titres de créance et instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur, entre ceux dont la juste valeur est fondée sur des cours de marché cotés et ceux impliquant des techniques d'évaluation dans lesquels toutes les données d'entrée modélisées sont observables sur le marché pour la période close le 30 juin 2019 :

Dalton Asia Pacific UCITS Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif	EUR	EUR	EUR	EUR
Actions	59 277 976	-	-	59 277 976
Revenu fixe	6 314 485	-	-	6 314 485
Contrats de différence	-	3 278 339	-	3 278 339
Options	-	423 595	-	423 595
	65 592 461	3 701 934	-	69 294 395
Passif				
Contrats de différence	-	(1 841 400)	-	(1 841 400)
Contrats de change à terme	-	(3 021)	-	(3 021)
	-	(1 844 421)	-	(1 844 421)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET GESTION DE PORTEFEUILLE EFFICACE

Sous réserve des conditions et dans les limites fixées en tant que de besoin par la Banque centrale, et sauf indication contraire dans l'objectif et les politiques d'investissement d'un Compartiment, le CITAV peut, pour le compte des Compartiments, utiliser des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou autres instruments financiers (y compris les Instruments financiers dérivés) dans lesquels il investit à des fins de gestion efficace de portefeuille. Ces techniques et instruments comprennent les opérations de change à terme, les swaps et les contrats de différence (dont les détails sont décrits ci-dessous). Les techniques et instruments supplémentaires éventuellement utilisés pour le Compartiment sont décrits en détail dans le Supplément correspondant.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET GESTION DE PORTEFEUILLE EFFICACE (SUITE)

L'utilisation de ces techniques et instruments devrait être conforme à l'intérêt supérieur des actionnaires et sera généralement effectuée pour une ou plusieurs des raisons suivantes : (a) la réduction du risque ; (b) la réduction du coût ; ou (c) la génération de capitaux ou de revenus supplémentaires pour le Compartiment concerné avec un niveau de risque approprié, compte tenu du profil de risque du Compartiment et des règles de diversification du risque définies par la Règlementation.

En outre, l'emploi de ces techniques et instruments doit être économiquement viable et ne pas engendrer une modification de l'objectif d'investissement du Compartiment ni ajouter des risques substantiels supplémentaires qui ne seraient pas couverts dans le présent Prospectus. Le CITAV entend donc, en utilisant ces techniques et instruments de Gestion efficace de portefeuille (GEP) pour ces raisons, que leur impact sur la performance du Compartiment concerné sera positif.

Les risques liés aux techniques de gestion efficace du portefeuille sont présentés à la Note 9.

11. CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé du CITAV représente deux (2) Actions rachetables non participatives sans valeur nominale et 500 000 000 Actions sans valeur nominale. Le capital social peut être divisé en différentes Catégories d'actions, assorties de tous droits préférentiels, différés ou spéciaux ou privilèges y attachés et, en tant que de besoin, il peut évoluer dans la mesure qui s'avèrera nécessaire pour donner effet à de tels droits préférentiels, restrictions ou autres termes.

Les Actions de souscripteur permettent à leurs détenteurs de participer et de voter aux assemblées générales du CITAV mais ne leur donnent pas de droits sur les bénéfices ou les avoirs du CITAV hormis en cas de remboursement du capital par suite d'une liquidation. Leur existence est uniquement signalée dans les états financiers par le biais de cette note.

Les Actions de participation rachetables permettent à leurs porteurs de participer à et de voter lors des assemblées générales du CITAV ainsi que de participer à mesures égales (sous réserve de toute différence entre les commissions, frais et dépenses applicables aux différentes Catégories d'Actions) aux bénéfices et aux actifs du CITAV. Ceci est soumis aux termes et conditions énoncés dans le Supplément pertinent.

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Compartiment est représenté par les actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables. L'objectif du Gestionnaire d'investissement en matière de gestion du capital est de préserver la capacité des Compartiments à poursuivre leurs activités sur le principe de la continuité d'exploitation afin d'offrir des rendements aux actionnaires.

Afin de préserver la structure du capital, la politique du CITAV est la suivante :

- Contrôler le niveau des souscriptions et des rachats par rapport aux actifs qu'il s'attend à pouvoir liquider dans un délai approprié pour le Compartiment.
- Racheter et émettre de nouvelles actions conformément au Prospectus, ce qui inclut la possibilité de restreindre les rachats et d'exiger certaines détentions et souscriptions minimales.

Le Conseil d'administration et le Gestionnaire d'investissement surveillent le capital sur la base de la valeur des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables.

Le CITAV n'est soumis à aucune restriction de capital imposée de l'extérieur.

La variation du nombre d'actions de participation rachetables au cours de la période est la suivante :

	Au 21 décembre		Actions	
Dalton Asia Pacific UCITS Fund	2018	Actions émises	rachetées	Au 30 juin 2019
Catégorie A Institutionnelle en EUR	-	1 097	(1 077)	20
Catégorie B1 Institutionnelle en EUR	-	12 407	(3 150)	9 257
Catégorie B2 Institutionnelle en EUR	-	67 004	(20 735)	46 269
Catégorie A Institutionnelle en USD	-	210	(158)	52
Catégorie P Institutionnelle en USD	-	4 861	(4 715)	146
Catégorie P Institutionnelle en EUR	-	1 616	(447)	1 169

12. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES LIÉES

Des parties sont considérées comme liées si l'une d'entre elles a la capacité d'exercer un contrôle sur l'autre ou si elle exerce une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles de l'autre partie.

Le Gestionnaire et le Gestionnaire d'investissement sont considérés par les Administrateurs comme des parties liées au CITAV. Le Gestionnaire d'investissement agit également en qualité de Distributeur des actions du Compartiment. Au 30 juin 2019, aucune commission de distribution n'a été payée.

Matthew Williamson est directeur général de MontLake Management Ltd.

David Armstrong et Sarah Alfordari sont des employés de Longchamp Asset

Management. Steven Kramer et Chris Ha sont des employés de Dalton Investments LLC.

Les honoraires gagnés et les honoraires payables par le Gestionnaire et le Gestionnaire d'investissement sont présentés à la Note 5 aux états financiers.

L'Agent administratif et le Dépositaire sont également considérés par les Administrateurs comme des parties liées. Les commissions connexes sont indiquées dans la Note 5 aux états financiers.

Les jetons de présence des Administrateurs sont précisés dans la Note 5.

13. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE

Le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund a été lancé le 8 avril 2019.

Avec effet au 7 mai 2019, le Secrétaire du CITAV a changé, passant de MontLake Management Limited à Simmons & Simmons Corporate Services Limited.

Avec effet au 7 mai 2019, le siège social du CITAV a été transféré à 3rd Floor, Waterways House, Grand Canal Quay, Dublin 2.

Aucun autre événement significatif nécessitant d'être divulgué dans les états financiers n'est survenu au cours de la période clôturée au 30 juin 2019.

14. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Il n'y a pas eu d'évènement significatif ultérieur à la clôture de la période qui, de l'avis des Administrateurs du CITAV, aurait pu avoir une incidence importante sur les états financiers au titre de la période courant du 8 avril 2019 au 30 juin 2019.

15. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil d'administration du CITAV a approuvé le Rapport et le Comptes le 8 août 2019.

LAFAYETTE UCITS ICAV
ÉTAT DES INVESTISSEMENTS
Au 30 juin 2019
(exprimé en USD)

Dalton Asia Pacific UCITS Fund	Participations	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Investissements dans des valeurs mobilières			
Revenu fixe			
Obligations souveraines			
United States Treasury Bill 0% 23/07/2019	7 200 000	6 314 485	7,61
		6 314 485	7,61
Total du revenu fixe		6 314 485	7,61
Actions			
Banques			
HDFC Bank ADR	17 385	1 985 200	2,39
ICICI Bank ADR	292 445	3 233 125	3,90
Shinsei Bank	264 700	3 609 321	4,35
		8 827 646	10,64
Matériaux de construction			
Fujitec	62 600	718 377	0,87
Rinnai	24 300	1 356 664	1,64
		2 075 041	2,51
Services commerciaux			
Secom	23 200	1 753 600	2,11
		1 753 600	2,11
Ordinateurs			
Cognizant Technology Solutions Class A	38 462	2 140 943	2,58
ExlService	33 662	1 954 749	2,36
Genpact	70 901	2 371 460	2,86
Infosys ADR	178 887	1 680 796	2,03
		8 147 948	9,83
Services financiers diversifiés			
Allied	134 000	649 902	0,78
		649 902	0,78
Électronique			
Macnica Fuji Electronics	163 400	1 897 765	2,29
		1 897 765	2,29
Divertissement			
Avex	68 200	760 407	0,92
Sega Sammy	146 000	1 557 644	1,88
		2 318 051	2,80
Fonds en actions			
Lyxor MSCI India UCITS ETF	122 359	2 087 934	2,52
		2 087 934	2,52

LAFAYETTE UCITS ICAV

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS (SUITE)

Au 30 juin 2019

(exprimé en USD)

Dalton Asia Pacific UCITS Fund (suite)	Participations	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Investissements dans des valeurs mobilières (suite)			
Actions (suite)			
Alimentation			
Wilmar International	944 300	<u>2 267 683</u>	<u>2,73</u>
		<u>2 267 683</u>	<u>2,73</u>
Services de soins de santé			
BML	29 100	<u>725 755</u>	<u>0,88</u>
		<u>725 755</u>	<u>0,88</u>
Holdings – Diversifiées			
CK Hutchison	201 100	<u>1 740 465</u>	<u>2,10</u>
		<u>1 740 465</u>	<u>2,10</u>
Assurance			
Fosun International	1 357 883	<u>1 584 244</u>	<u>1,91</u>
		<u>1 584 244</u>	<u>1,91</u>
Internet			
21Vianet ADR	172 404	1 179 335	1,42
Tencent	49 100	<u>1 945 925</u>	<u>2,35</u>
		<u>3 125 260</u>	<u>3,77</u>
Hébergement			
Far East Consortium International /HK	3 924 910	<u>1 588 162</u>	<u>1,92</u>
		<u>1 588 162</u>	<u>1,92</u>
Machines - Diversifiées			
SMC	2 500	<u>818 498</u>	<u>0,99</u>
		<u>818 498</u>	<u>0,99</u>
Médias			
Kadokawa	129 800	<u>1 542 438</u>	<u>1,86</u>
		<u>1 542 438</u>	<u>1,86</u>
Exploitation minière			
Turquoise Hill Resources	1 182 256	<u>1 287 318</u>	<u>1,55</u>
		<u>1 287 318</u>	<u>1,55</u>
Industries manufacturières – Divers			
Nitta	54 900	<u>1 360 259</u>	<u>1,64</u>
		<u>1 360 259</u>	<u>1,64</u>
Pétrole et gaz			
SK	8 397	<u>1 481 543</u>	<u>1,79</u>
		<u>1 481 543</u>	<u>1,79</u>

LAFAYETTE UCITS ICAV

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS (SUITE)

Au 30 juin 2019

(exprimé en USD)

Dalton Asia Pacific UCITS Fund (suite)	Participations	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Investissements dans des valeurs mobilières (suite)			
Actions (suite)			
Conditionnement et conteneurs			
Fuji Seal International	53 100	1 426 020	1,72
		1 426 020	1,72
Industrie pharmaceutique			
China Biologic Products	19 957	1 670 093	2,01
Rohto Pharmaceutical	31 900	760 228	0,92
		2 430 321	2,93
Immobilier			
Great Eagle	372 232	1 397 406	1,68
		1 397 406	1,68
Logiciel			
Capcom	43 800	771 801	0,93
Chinasoft International	3 666 200	1 582 377	1,91
Fuji Soft	30 400	1 169 476	1,41
		3 523 654	4,25
Télécommunications			
GDS ADR	44 498	1 468 028	1,77
Hikari Tsushin	10 500	2 010 240	2,42
SoftBank	41 400	1 742 795	2,10
		5 221 063	6,29
Total des actions		59 277 976	71,49
Investissements en instruments financiers dérivés			
Contrats de différence*			
Aéronautique/Défense			
IHI	(43 400)	192 072	0,23
		192 072	0,23
Compagnies aériennes			
China Airlines	(4 218 000)	66 230	0,08
		66 230	0,08
Pièces détachées et équipement automobiles			
Yokohama Rubber	(70 600)	104 760	0,13
		104 760	0,13
Contrat de différence			
SGX Nifty 50 Jul 19	(187)	19 783	0,02
		19 783	0,02

LAFAYETTE UCITS ICAV

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS (SUITE)

Au 30 juin 2019

(exprimé en USD)

Dalton Asia Pacific UCITS Fund (suite)	Participations	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Investissement en instruments financiers dérivés (suite)			
Contrats de différence* (suite)			
Services financiers diversifiés			
Japan Exchange	(78 100)	65 564	0,08
Meritz Financial	191 239	24 707	0,03
		90 271	0,11
Électronique			
Han's Laser Technology Industry Class A	448 400	74 276	0,09
Sinbon Electronics	497 000	386 206	0,46
Tatung	(1 162 000)	248 514	0,30
		708 996	0,85
Alimentation			
Maruha Nichiro	(38 700)	197 136	0,24
		197 136	0,24
Assurance			
Shin Kong Financial	(3 815 162)	300 570	0,36
		300 570	0,36
Métaux - façonnage/matériel			
Shin Zu Shing	632 000	339 147	0,41
		339 147	0,41
Immobilier			
Daito Trust Construction	(8 200)	70 509	0,09
		70 509	0,09
Produits de détail			
FamilyMart UNY	(37 200)	206 323	0,25
		206 323	0,25
Semiconducteurs			
Samsung Electronics	45 973	17 852	0,02
		17 852	0,02
Télécommunications			
Accton Technology	570 000	597 611	0,72
		597 611	0,72
Transport			
Yamato	(53 300)	367 079	0,44
		367 079	0,44
Contrat de différence			
MSCI China	(32 310)	(484 368)	(0,58)
		(484 368)	(0,58)

LAFAYETTE UCITS ICAV

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS (SUITE)

Au 30 juin 2019

(exprimé en USD)

Dalton Asia Pacific UCITS Fund (suite)	Participations	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Investissement en instruments financiers dérivés (suite)			
Contrats de différence* (suite)			
Services financiers diversifiés			
First Financial Class C	(1 893 490)	(92 872)	(0,11)
JB Financial	366 968	(3 954)	-
		(96 826)	(0,11)
Électricité			
HK Electric Investments & HK Electric Investments	(3 075 000)	(437 862)	(0,53)
		(437 862)	(0,53)
Composants et équipement électriques			
Brother Industries	(87 700)	(241 599)	(0,29)
		(241 599)	(0,29)
Électronique			
Radiant Opto-Electronics	(323 000)	(64 880)	(0,08)
		(64 880)	(0,08)
Machinerie – Construction et extraction minière			
Hitachi Construction Machinery	(48 900)	(131 524)	(0,16)
		(131 524)	(0,16)
Industries manufacturières – Divers			
Largan Precision	13 000	(88 805)	(0,11)
		(88 805)	(0,11)
Industrie pharmaceutique			
Daewoong	70 169	(209 906)	(0,25)
		(209 906)	(0,25)
Produits de détail			
Hyundai Home Shopping Network	6 768	(8 812)	(0,01)
		(8 812)	(0,01)
Transport			
Kintetsu	(37 700)	(76 818)	(0,10)
		(76 818)	(0,10)
Plus-values latentes sur contrats de différence		3 278 339	3,95
Moins-values latentes sur contrats de différence		(1 841 400)	(2,22)
Plus-values latentes nettes sur contrats de différence		1 436 939	1,73

LAFAYETTE UCITS ICAV

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS (SUITE)

Au 30 juin 2019

(exprimé en USD)

Dalton Asia Pacific UCITS Fund (suite)

Investissement en instruments financiers dérivés (suite)

Options**

Description	Devise de base	Quantité	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Options achetées				
HKE Hang Seng Put 28400 30 March 2020	HKD	24	224 438	0,27
Nasdaq 100 Stock Index Put 7725 17 January 2020	USD	6	199 157	0,24
			423 595	0,51
Plus-values latentes sur options			423 595	0,51
Moins-values latentes nettes sur options			423 595	0,51

Contrats de change à terme***

Devise d'achat	Montant acheté	Devise de vente	Montant vendu	Date d'échéance	(Moins-value) latentes EUR	% de l'Actif net
USD	62 054	EUR	55 197	19-Jul-19	(765)	-
USD	182 892	EUR	162 685	19-Jul-19	(2 256)	-
					(3 021)	-
Moins-values latentes sur contrats de change à terme					(3 021)	-
Moins-values nettes latentes sur contrats de change à terme					(3 021)	-

Total des investissements en valeurs mobilières et instruments financiers dérivés

					67 449 974	81,34
Autres actifs nets en sus des autres passifs					15 472 701	18,66
					82 922 675	100,00

**Valeur de marché
EUR** **% du total de
l'actif**

Analyse du total des actifs

Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé		6 314 485	7,28
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs		59 277 976	68,34
Instruments financiers dérivés de gré à gré		3 701 934	4,27
Trésorerie et dépôts détenus auprès d'établissements de crédit		15 195 270	17,52
Marge détenue auprès d'un courtier		2 114 910	2,44
Autres actifs circulants		132 453	0,15
Total		86 737 028	100,00

* La contrepartie aux contrats de différence est : Morgan Stanley

** La contrepartie aux options est : Morgan Stanley

*** La contrepartie aux contrats à terme est : The Northern Trust Company

Au 30 juin 2019, le Compartiment Dalton Asia Pacific UCITS Fund est le seul Compartiment du CITAV et, par conséquent, les informations ci-dessus relatives au Compartiment sont celles ayant trait au CITAV.

LAFAYETTE UCITS ICAV**VALEUR LIQUIDATIVE PAR ACTION**

Dalton Asia Pacific UCITS Fund	30 juin 2019
Catégorie A Institutionnelle en EUR	
Valeur liquidative par action	1 247,74 EUR
Valeur liquidative	24 457 EUR
Catégorie B1 Institutionnelle en EUR	
Valeur liquidative par action	1 553,88 EUR
Valeur liquidative	14 383 721 EUR
Catégorie B2 Institutionnelle en EUR	
Valeur liquidative par action	1 443,09 EUR
Valeur liquidative	66 770 431 EUR
Catégorie A Institutionnelle en USD	
Valeur liquidative par action	1 220,12 USD
Valeur liquidative	63 446 USD
Catégorie P Institutionnelle en USD	
Valeur liquidative par action	1 271,01 USD
Valeur liquidative	185 137 USD
Catégorie P Institutionnelle en EUR	
Valeur liquidative par action	1 304,82 EUR
Valeur liquidative	1 525 782 EUR

COURS DE CHANGE

Les taux de change utilisés à la fin de la période sont les suivants :

Taux de change face à l'EUR	30 juin 2019
USD	1,1388
KRW	1 314,9154
HKD	8,8969
JPY	122,6943
SGD	1,5407

LAFAYETTE UCITS ICAV
COMMISSIONS EN NATURE

En passant des ordres d'achat et de vente pour le Compartiment auprès de courtiers et négociants, le Gestionnaire d'investissement obtiendra la meilleure exécution possible pour le Compartiment. Pour déterminer ce qui constitue la meilleure exécution, le Gestionnaire d'investissement peut tenir compte des facteurs qu'il juge pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, l'étendue du marché du titre, le cours du titre, la situation financière et la capacité d'exécution du courtier ainsi que le caractère raisonnable de la commission, le cas échéant, pour une opération donnée, sur une base continue.

Lorsque cela est compatible avec les objectifs de meilleur cours et d'exécution, et sous réserve du respect de toute exigence réglementaire applicable au Gestionnaire d'investissement ou à un Gestionnaire d'investissement par délégation en vertu de la Directive sur les marchés d'instruments financiers ou d'une législation équivalente, les ordres peuvent être placés auprès de courtiers-négociants qui fournissent au Gestionnaire d'investissement par délégation des recherches ou des services en investissement. Les commissions sur ces opérations de courtage avec recherche ou services de placement peuvent être plus élevées que celles qu'un autre courtier aurait pu facturer pour la même opération en reconnaissance de la valeur de la recherche ou des services fournis lorsque cela est permis.

Aucune commission en nature n'a été versée pendant la période.

LAFAYETTE UCITS ICAV

TOTAL DES FRAIS SUR ENCOURS

Le total des frais sur encours (« TFE ») a été calculé sur la base de la version en vigueur des « Directives concernant le calcul et la publication du total des frais sur encours (« TFE ») des organismes de placement collectifs » de la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA).

Le TFE est calculé selon la formule suivante : (total des dépenses/chiffres annualisés) * 100 et a été calculé pour les 12 mois précédant la clôture de l'exercice annuel, sur la base des chiffres annualisés des Compartiments et catégories d'actions lancés au cours de l'année.

Le total des frais sur encours du Compartiment pour la période courant du 8 avril 2019 au 28 juin 2019 est présenté ci-dessous :

Dalton Asia Pacific UCITS Fund

Catégorie A Institutionnelle en EUR	3,52 %
Catégorie B1 Institutionnelle en EUR	1,77 %
Catégorie B2 Institutionnelle en EUR	2,02 %
Catégorie A Institutionnelle en USD	3,52 %
Catégorie P Institutionnelle en USD	2,52 %
Catégorie P Institutionnelle en EUR	2,52 %

LAFAYETTE UCITS ICAV**MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DES PORTEFEUILLES****Pour la période courant du 21 décembre (date d'agrément) au 30 juin 2019**

Les mouvements de portefeuille importants comprennent les achats et les ventes de plus de 1 % du total des achats et des ventes ou d'un minimum de 20 achats et ventes. Les achats et ventes significatifs du Compartiment pour la période close le 30 juin 2019 ont été les suivants :

Acquisitions	Taux du coupon servi	Date d'échéance	Quantité	Coût EUR
United States Treasury Bill	0,00 %	23/07/2019	7 200 000	6 365 310
SK			8 397	1 483 232
Capcom			43 800	790 840
Rohto Pharmaceutical			31 900	785 774
SMC			2 500	779 515
BML			29 100	769 527
Fujitec			62 600	761 235
ICICI Bank ADR			46 500	496 534
				Produit EUR
Ventes			Quantité	
Shinsei Bank			168 900	2 074 874
Cognizant Technology Solutions Class A			24 538	1 577 741
ICICI Bank ADR			156 855	1 575 041
Fuji Soft			41 200	1 495 490
Genpact			45 159	1 437 009
Wilmar International			602 100	1 424 171
Tencent			31 400	1 384 342
Lyxor MSCI India UCITS ETF			78 069	1 346 587
SoftBank			13 200	1 205 764
ExlService			21 338	1 149 755
HDFC Bank ADR			11 015	1 125 653
China Biologic Products			12 800	1 109 781
Secom			14 800	1 088 979
Macnica Fuji Electronics			86 300	1 088 825
Hikari Tsushin			6 700	1 076 508
Infosys ADR			114 113	1 060 516
Fosun International			729 000	1 050 037
Turquoise Hill Resources			753 844	1 033 763
CK Hutchison			108 500	1 023 505
Sega Sammy			93 100	998 200
GDS ADR			27 600	976 367
Chinasoft International			1 832 000	965 309
Rinnai			15 500	945 023
Great Eagle			201 000	861 117
Fuji Seal International			27 300	833 584
Kadokawa			75 500	810 990
Nitta			26 800	787 935
21Vianet ADR			109 996	733 873
Avex			34 300	384 450

Rapport sur la rémunération en vertu de la Directive OPCVM

Le Gestionnaire a adopté une politique de rémunération conformément aux exigences des lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers sur les politiques saines de rémunération en vertu de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ESMA/2013/232) (les « Lignes directrices »).

La politique du Gestionnaire est conforme aux principes de rémunération d'une manière proportionnée et dans la mesure qui convient à la taille globale de l'entreprise du Gestionnaire, compte tenu de la nature, de la portée et de la complexité de l'activité. Par conséquent, les Administrateurs du Gestionnaire ont décidé de ne pas appliquer l'exigence relative au comité de rémunération des Lignes directrices et sont convaincus que cette inapplication est compatible avec le profil de risque du Gestionnaire et les fonds qu'il gère.

La politique de rémunération du Gestionnaire prévoit des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les détails de la rémunération du Gestionnaire sont présentés ci-dessous :

Description	Nombre de bénéficiaires	Rémunération totale versée	Rémunération fixe versée	Rémunération variable versée
Rémunération totale du Personnel	29	703 936 EUR	703 936 EUR	Néant

Description	Nombre de bénéficiaires	Rémunération totale versée	Rémunération fixe versée	Rémunération variable versée
Cadres supérieurs (y compris les cadres dirigeants), preneurs de risques et autres employés identifiés	11	407 798 EUR	407 798 EUR	Néant

LAFAYETTE UCITS ICAV

DIVULGATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES

Le Règlement sur la transparence des opérations de financement sur titres (ROFT) exige que des renseignements soient fournis quant à l'utilisation des opérations de financement sur titres (« OFT ») et les swaps de rendement total.

Une Opération de financement sur titres (OFT) est définie en vertu de l'article 3, paragraphe 11 du ROFT comme :

- une opération de pension ;
- une opération de prêt de titres ou de matières premières ou d'emprunt de titres ou de matières premières ;
- une opération d'achat-revente ou de vente-rachat de titres ; ou
- un prêt avec appel de marge.

Au 30 juin 2019, le CITAV ne détenait aucun type d'OFT.